

**EXTRAIT DU RE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L’an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à vingt heures le Conseil Municipal de Raville s’est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation  
 25/06/2024

**Présents :** BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André— GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSCZYNSKI Céline

**Absents excusés :** ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre

**Nombre de Procuration :** ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

**Secrétaire de séance :** CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

**DCM 026/2024 : Décision modificative N°2 – Budget Principal.**

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu le budget 2024 de la Commune,

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal les modifications relatives au budget principal qui consistent à provisionner le chapitre 012 à partir d’autres chapitres pas ou peu sollicités. Pour un montant total de 20000€.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative n°02/2023 du budget principal prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Section fonctionnement			
Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT
611	Contrat de prestations	- 20 000 €	
6216	Personnel affecté	+ 20 000 €	

Fait à RAVILLE, le 05 juillet 2024  
 Conforme au registre  
 « Certifiée exécutoire »

**Le Maire,**  
 Michel URBAN



**La secrétaire de séance**  
 CHLOUP SURMELY  
 Marie-Pierre

